

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1473

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 32 par les mots :

« et la juste distribution des terres agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES entend introduire la notion de juste distribution du foncier agricole parmi les objectifs de la politique d'installation-transmission en agriculture.

La surface moyenne d'une ferme est passée de 24 à 70 ha entre 1988 et 2020, quand le nombre d'exploitations a presque été divisé par trois (de 1,1 millions à 390 000).

Le partage de la terre est donc essentiel pour empêcher la concentration des terres entre les mains de grands groupes agricoles et d'investisseurs, susceptible de favoriser les systèmes agricoles intensifs voués à l'exportation, d'entraver l'innovation agricole en agroécologie et de freiner la transmission

des savoirs traditionnels, qui sont souvent mieux préservés par les petites exploitations familiales. De plus, en permettant à plus d'agriculteurs d'accéder à la terre, on soutient les économies rurales et leur vitalité. Enfin une répartition plus équitable des terres agricoles favorise en outre une gestion plus durable des ressources. Les petites exploitations tendent à pratiquer une agriculture plus diversifiée et moins intensive, ce qui peut contribuer à la préservation des écosystèmes et à la biodiversité.